

La Première financière du savoir

Régime PremFlex

(Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir)

États financiers

Exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime PremFlex

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime PremFlex (le « Régime ») aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 30 mars 2020

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des administrateurs de La Première fondation du savoir. Son rapport suit.

Conseil d'administration
Mississauga (Ontario)
25 mars 2020

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Aux 31 décembre 2019 et 2018
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	2019	2018
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	10 140 392	7 332 105
Placements (note 5)	229 086 757	149 778 617
Subventions gouvernementales à recevoir	2 833 887	2 646 789
Intérêts et dividendes à recevoir	1 021 054	567 483
Autres montants à recevoir (note 7)	436 168	1 590 190
	<u>243 518 258</u>	<u>161 915 184</u>
Passif		
Passif courant		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 7)	2 936 092	2 156 691
	<u>2 936 092</u>	<u>2 156 691</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	<u>240 582 166</u>	<u>159 758 493</u>

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir



_____, administrateur



_____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018
(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus		
Revenus d'intérêts	3 394 064	2 298 131
Revenus de dividendes	1 144 085	713 553
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains nets réalisés sur les placements	2 334 178	207 361
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	11 952 111	(3 096 844)
Total des revenus (montant net)	<u>18 824 438</u>	<u>122 201</u>
Charges		
Frais de gestion (note 7)	2 799 316	1 925 243
Frais du comité d'examen indépendant	2 692	3 305
Coûts de transactions	15 436	16 594
Total des charges	<u>2 817 444</u>	<u>1 945 142</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	<u>16 006 994</u>	<u>(1 822 941)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX SOUSCRIPTEURS ET AUX BÉNÉFICIAIRES**

Exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018
(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	159 758 493	110 499 863
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	49 064 228	37 605 574
Remboursement de cotisations	(7 047 329)	(3 696 685)
	<u>42 016 899</u>	<u>33 908 889</u>
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	24 197 464	18 836 258
Remboursements et transferts de subventions gouvernementales	(263 212)	(1 055 002)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(923 970)	(471 944)
	<u>23 010 282</u>	<u>17 309 312</u>
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	16 006 994	(1 822 941)
Paiements d'aide aux études	(372 901)	(156 174)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(102 337)	(37 587)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(43 258)	-
Virements de revenu reçus/effectués, montant net	307 994	57 131
	<u>15 796 492</u>	<u>(1 959 571)</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	240 582 166	159 758 493

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	16 006 994	(1 822 941)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains) nets réalisés sur les placements	(2 334 178)	(207 361)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	(11 952 111)	3 096 844
Amortissement des escomptes/prime sur les obligations	498 868	286 498
Achats de placements	(192 321 907)	(164 536 867)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	126 801 189	114 614 956
Intérêts et dividendes à recevoir	(453 571)	(224 324)
Autres montants à recevoir	1 154 022	471 361
Dettes d'exploitation et autres passifs	736 142	633 603
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(61 864 552)	(47 688 231)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	49 064 228	37 605 574
Remboursement de cotisations des souscripteurs	(7 047 329)	(3 696 685)
Subventions gouvernementales reçues	24 010 366	18 227 120
Remboursements de subventions gouvernementales	(263 212)	(1 055 002)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(923 970)	(471 944)
Versements de revenus aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(372 901)	(156 174)
Subventions gouvernementales	(102 337)	(37 587)
Transferts entrants, montant net	307 994	57 131
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	64 672 839	50 472 433
Augmentation nette de la trésorerie	2 808 287	2 784 202
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 332 105	4 547 903
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 140 392	7 332 105
Complément d'information*		
Intérêts reçus	3 583 417	2 413 949
Dividendes reçus	1 018 354	1 365 976
* Compris dans les activités d'exploitation		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

OBLIGATIONS	Coupon %	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES FÉDÉRAUX (18,8 %)					
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,90 %	15 juin 2024	9 155 000	9 358 470	9 519 399
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,90 %	15 sept. 2026	800 000	817 866	793 262
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,50 %	15 déc. 2021	4 500 000	4 448 062	4 476 263
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,25 %	1 ^{er} juin 2025	4 590 000	4 736 136	4 724 904
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 ^{er} juin 2026	90 000	87 884	88 972
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,00 %	1 ^{er} juin 2028	4 910 000	5 215 454	5 018 095
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	1 ^{er} juin 2029	600 000	771 663	808 027
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	1 ^{er} juin 2033	11 935 000	17 754 833	17 627 322
				<u>43 190 368</u>	<u>43 056 244</u>
TITRES PROVINCIAUX (23,3 %)					
PROVINCE D'ALBERTA	2,35 %	1 ^{er} juin 2025	2 695 000	2 701 197	2 724 719
PROVINCE D'ALBERTA	2,20 %	1 ^{er} juin 2026	6 140 000	6 092 457	6 134 369
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,85 %	18 juin 2025	4 655 000	4 796 105	4 848 181
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	1 605 000	2 051 593	2 069 619
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,95 %	18 déc. 2028	5 685 000	6 191 366	6 008 586
PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2 juin 2024	3 915 000	4 163 331	4 158 271
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2025	5 875 000	5 886 738	6 027 973
PROVINCE D'ONTARIO	2,40 %	2 juin 2026	3 660 000	3 644 849	3 711 958
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2027	7 555 000	7 763 728	7 740 268
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	985 000	1 299 637	1 322 204
PROVINCE D'ONTARIO	5,85 %	8 mars 2033	410 000	566 553	566 641
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2027	2 980 000	3 153 641	3 090 355
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	3,20 %	3 juin 2024	1 490 000	1 546 098	1 563 375
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2 juin 2026	3 405 000	3 434 820	3 476 835
				<u>53 292 113</u>	<u>53 443 354</u>
TITRES DE SOCIÉTÉS (27,2 %)					
BANQUE DE MONTRÉAL	2,70 %	9 déc. 2026	870 000	882 069	888 604
BANQUE DE MONTRÉAL	2,89 %	20 juin 2023	1 230 000	1 233 514	1 257 869
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	1 ^{er} mars 2028	9 465 000	9 792 983	9 988 230
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,84 %	3 juill. 2029	3 095 000	3 096 743	3 092 713

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2 déc. 2026	1 860 000	1 870 055	1 890 284
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,10 %	2 févr. 2028	4 070 000	4 358 735	4 269 680
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,98 %	17 avr. 2023	790 000	789 825	809 423
BELL CANADA	3,80 %	21 août 2028	3 200 000	3 207 327	3 380 047
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,30 %	26 mai 2025	2 995 000	3 038 045	3 143 592
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,29 %	15 janv. 2024	1 525 000	1 543 023	1 573 079
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,95 %	19 juin 2029	990 000	997 401	994 198
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,35 %	28 août 2024	3 570 000	3 567 697	3 542 157
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	4,23 %	14 juin 2029	1 980 000	1 979 050	2 013 479
BANQUE HSBC CANADA	2,17 %	29 juin 2022	1 000 000	1 000 000	997 366
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 525 000	1 528 609	1 524 758
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2,11 %	18 mars 2022	565 000	564 879	564 790
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	4,89 %	29 mars 2021	600 000	614 312	618 818
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,33 %	5 déc. 2023	4 585 000	4 606 972	4 602 012
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,00 %	21 mars 2022	1 480 000	1 474 130	1 476 422
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,35 %	2 juill. 2024	4 515 000	4 509 245	4 492 842
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	1,91 %	18 juill. 2023	3 460 000	3 409 289	3 427 262
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,01 %	30 mai 2023	2 245 000	2 245 000	2 304 916
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,06 %	26 janv. 2032	2 465 000	2 492 062	2 470 427
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED	3,39 %	15 mars 2028	2 800 000	2 744 076	2 893 841
				<u>61 545 041</u>	<u>62 216 809</u>

PLACEMENTS À COURT TERME (0,7 %)

BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	9 janv. 2020	100 000	99 961	99 960
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	6 févr. 2020	900 000	898 505	898 493
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	23 janv. 2020	415 000	414 571	414 573
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	20 févr. 2020	225 000	224 483	224 481
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	6 janv. 2020	80 000	79 977	79 978
				<u>1 717 497</u>	<u>1 717 485</u>
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE				<u>159 745 019</u>	<u>160 433 892</u>

ACTIONS

Nombre d'actions **Coût \$** **Juste valeur \$**

SERVICES DE COMMUNICATION (0,5 %)

ROGERS COMMUNICATION INC.	9 325	576 652	601 276
TELUS CORPORATION	8 800	423 985	442 464
		<u>1 000 637</u>	<u>1 043 740</u>

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,3 %)

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	15 800	625 427	606 562
		<u>625 427</u>	<u>606 562</u>

BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,9 %)

ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	19 400	624 851	799 474
GEORGE WESTON LIMITÉE	3 750	391 098	386 325
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE	8 250	495 452	552 750
SAPUTO INC.	10 650	424 866	428 130
		<u>1 936 267</u>	<u>2 166 679</u>

ÉNERGIE (1,4 %)

CORPORATION CAMECO	35 350	464 606	407 939
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	5 900	221 479	247 800
ENBRIDGE INC.	3 925	191 885	202 648
SHAWCOR LTÉE	19 800	485 419	248 094
SUNCOR ÉNERGIE INC.	28 425	1 153 730	1 209 768
CORPORATION TC ÉNERGIE	14 500	826 984	1 002 820
		<u>3 344 103</u>	<u>3 319 069</u>

FINANCE (2,7 %)

BANQUE DE MONTRÉAL	7 500	696 013	754 800
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	9 300	667 100	682 155
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	12 525	657 483	939 751
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	5 150	573 645	556 509
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	575	358 762	350 601
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	3 200	325 869	449 344
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	10 300	267 216	271 508
BANQUE ROYALE DU CANADA	10 275	955 037	1 055 756
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	3 725	184 661	220 557
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	11 075	747 637	806 592
		<u>5 433 423</u>	<u>6 087 573</u>

INDUSTRIE (0,8 %)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	3 875	384 972	455 196
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	1 300	307 058	430 339
FINNING INTERNATIONAL INC.	18 250	474 127	461 725
THOMSON REUTERS CORPORATION	2 972	183 477	276 069
WASTE CONNECTIONS INC.	2 150	207 408	253 593
		<u>1 557 042</u>	<u>1 876 922</u>
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,6 %)			
CGI INC.	3 004	219 178	326 445
CELESTICA INC.	31 257	416 924	336 638
OPEN TEXT CORPORATION	11 550	515 240	660 891
		<u>1 151 342</u>	<u>1 323 974</u>
MATÉRIAUX (1,0 %)			
MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE	10 900	624 219	871 782
FRANCO-NEVADA CORPORATION	3 700	338 996	496 133
METHANEX CORPORATION	7 450	479 513	373 618
WEST FRASER TIMBER CO. LTD	8 850	540 698	506 928
		<u>1 983 426</u>	<u>2 248 461</u>
IMMOBILIER (0,1 %)			
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS LP	8 500	214 882	201 705
		<u>214 882</u>	<u>201 705</u>
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,4 %)			
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP	4 950	262 745	321 057
FORTIS INC.	10 225	449 711	550 923
		<u>712 456</u>	<u>871 980</u>
ACTIONS AMÉRICAINES (21,3 %)			
FINB BMO S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS	774 449	31 222 580	36 832 794
FINB BMO S&P 500	261 896	10 062 617	12 073 406
		<u>41 285 197</u>	<u>48 906 200</u>
Total des actions		<u>59 244 202</u>	<u>68 652 865</u>
Total des placements		<u>218 989 221</u>	<u>229 086 757</u>

RÉGIME PREMFLEX

TABLEAU DES CONTRATS D'AIDE AUX ÉTUDES

Au 31 décembre 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Année d'admissibilité	Montants en capital*	Revenu accumulé**
2019 et antérieur	6 427 493	998 729
2020	12 350 875	1 124 836
2021	12 667 835	1 094 412
2022	12 086 769	969 602
2023	9 522 896	764 797
2024	7 137 926	567 391
2025	6 102 373	478 754
2026	5 589 499	482 118
2027	5 328 966	453 992
2028	5 363 342	439 966
2029	5 404 077	440 594
2030	8 628 979	739 738
2031	14 186 829	1 186 564
2032	11 137 609	806 027
2033	9 418 760	568 999
2034	6 707 458	303 866
2035	3 162 673	75 989
2036 et par la suite	936 895	19 152
	142 161 254	11 515 526

* Compte tenu des cotisations des souscripteurs (voir note 6)

** Compte tenu du compte de paiement d'aide aux études (PAE) (voir note 6)

RÉGIME PREMFLEX

NOTES ANNEXES

Au 31 décembre 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, promoteur du Régime, est un organisme à but non lucratif, constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer le placement, la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques, desquels sont déduits les frais d'inscription. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. À l'ouverture d'un régime, la Première financière du savoir fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales des souscripteurs est détenu dans le compte des revenus tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a procédé à une couverture du change en dollars canadiens, son exposition au risque de change est donc faible ou nulle. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 30 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur résilie son Régime, ses cotisations nettes lui sont remboursées et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux régimes résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 25 mars 2020.

2. Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements, les dettes d'exploitation et autres passifs et le capital à payer aux souscripteurs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Constatation des revenus, coûts de transactions et charges

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 exige que l'entité comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour déterminer si une telle perte existe, le Régime tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. À la date des états financiers, tous les prêts et créances devaient être réglés à court terme. Le Régime pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Compte tenu de la faible exposition du Régime au risque de crédit, aucune correction de valeur n'a été comptabilisée, car cette dépréciation aurait une incidence négligeable sur les états financiers. Par ailleurs, le marché anticipe le risque de défaillance ainsi que le risque de perte sur créance pondéré selon la probabilité dans le prix de chaque titre à revenu fixe. La notation et le cours de chaque titre prennent en considération ce risque, bien qu'il soit impossible de le séparer et de l'identifier clairement. De ce fait, le Régime ne comptabilise pas de correction de valeur supplémentaire pour les titres à revenu fixe qu'il détient.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Elle n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle La Première financière du savoir conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre compte du grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le compte du grand livre approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie et n'a d'intérêt que dans celle-ci, conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car les souscripteurs ont la possibilité de résilier sa participation n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé, le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et est payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, et auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. La Première financière du savoir déduit du total des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime. Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées réduisent le revenu accumulé.

Transferts entrants/sortants

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime, ou inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les investissements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et cotés à la Bourse de Toronto. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » des états de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction importante autrement qu'en dollars canadiens et seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par un plafonnement de l'exposition aux monnaies étrangères et une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Régime détient également des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de qualité investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre 2019 et 2018. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime aux 31 décembre 2019 et 2018. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS Morningstar. Si plus d'une notation a été attribuée à un titre, la notation la plus faible est utilisée.

Notation	Pourcentage des titres de créance (%) au	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
« AAA »	27,1	32,0
« AA »	28,1	32,4
« A »	32,4	31,6
« BBB »	12,4	4,0
Total	100,0	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs et au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats, à ses obligations relatives aux paiements de bourses d'études et au revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent. Voir le tableau des versements de PAE pour en savoir plus sur les échéances en ce qui concerne le capital et le revenu accumulé.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé en tant que dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements aux 31 décembre 2019 et 2018.

Pourcentage des investissements (%) Aux		
Concentration	31 déc. 2019	31 déc. 2018
<u>Titres à revenu fixe</u>		
Titres fédéraux	18,8	16,4
Titres provinciaux	23,3	24,9
Titres de sociétés	27,2	30,8
Titres à court terme	<u>0,7</u>	<u>2,6</u>
Total des titres à revenu fixe	70,0	74,7
<u>Actions</u>		
Services de communication	0,5	0,6
Consommation discrétionnaire	0,3	0,5
Biens de consommation de base	0,9	0,9
Énergie	1,4	2,1
Finance	2,7	3,8
Industrie	0,8	1,6
Technologies de l'information	0,6	1,2
Matériaux	1,0	1,2
Immobilier	0,1	0,3
Services aux collectivités	0,4	0,5
FNB américains	<u>21,3</u>	<u>12,6</u>
Total des actions	30	25,3
Total	100	100

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de change

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (FNB) libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a procédé à une couverture du change en dollars canadiens, et son exposition au risque de change est donc faible ou nulle. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Au 31 décembre 2018, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 0,6 M\$ (0,2 M\$ au 31 décembre 2018).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2019, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2,4 M\$ (environ 1,0 % du total du portefeuille) (1,4 M\$ au 31 décembre 2018, environ 0,9 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition des Régimes au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2019 et 2018, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

31 décembre 2019	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	1 717 485	–	–	1 717 485
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	13 995 662	29 060 582	43 056 244
Titres provinciaux	–	5 721 646	47 721 708	53 443 354
Titres de sociétés	–	25 666 956	36 549 853	62 216 809
	1 717 485	45 384 264	113 332 143	160 433 892
Pourcentage du total	1,1 %	28,3 %	70,6 %	100,0 %

31 décembre 2018	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	3 925 023	–	–	3 925 023
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	1 536 640	23 051 923	24 588 563
Titres provinciaux	–	12 081 541	25 200 912	37 282 453
Titres de sociétés	–	31 996 243	14 174 142	46 170 385
	3 925 023	45 614 424	62 426 977	111 966 424
Pourcentage du total	3,5 %	40,7 %	55,8 %	100 %

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que les variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de portefeuille gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2019, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 3,4 M\$ (1,9 M\$ au 31 décembre 2018).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence la trésorerie investie;
- à suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	–	1 717 485	–	1 717 485
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	43 056 244	–	43 056 244
Titres provinciaux	–	53 443 354	–	53 443 354
Titres de sociétés	–	62 216 809	–	62 216 809
Actions et FNB	68 652 865	–	–	68 652 865
Placements à la juste valeur	68 652 865	160 433 892	–	229 086 757

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	–	3 925 023	–	3 925 023
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	24 588 563	–	24 588 563
Titres provinciaux	–	37 282 453	–	37 282 453
Titres de sociétés	–	46 170 385	–	46 170 385
Actions et FNB	37 812 193	–	–	37 812 193
Placements à la juste valeur	37 812 193	111 966 424	–	149 778 617

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2019 et 2018.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, des dettes d'exploitation et autres passifs, du capital à payer aux souscripteurs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, ou entre les titres de niveau 3 détenus aux 31 décembre 2019 et 2018.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent Au 31 décembre 2019	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation du Fonds dans l'actif du fonds sous- jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,17 %	12 073 406
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	2,06 %	36 832 794

Fonds sous-jacent Au 31 décembre 2018	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation du Fonds dans l'actif du fonds sous- jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,10 %	4 840 646 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	1,23 %	13 963 200 \$

6. Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	Aux	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	142 161 254	100 144 355
Subventions gouvernementales	79 871 536	56 861 254
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	11 515 526	1 588 805
Revenu tiré des subventions gouvernementales	7 033 850	1 164 079
Solde à la clôture de l'exercice	240 582 166	159 758 493

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dépôts des souscripteurs	69 737 632	51 628 743
Frais d'inscription déduits	(21 102 622)	(14 016 899)
Frais d'opération spéciaux	(24 647)	(6 270)
Remboursement de cotisations	(6 593 464)	(3 696 685)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	42 016 899	33 908 889
Solde à l'ouverture de l'exercice	100 144 355	66 235 466
Solde à la clôture de l'exercice	142 161 254	100 144 355

7. Opérations avec des parties liées

La Fondation est le promoteur du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1^{er} mai 2013, La Première financière du savoir a, en contrepartie de ses services administratifs (honoraires d'audit, frais de dépôt, de gestion de portefeuille et de garde inclus), le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels représentant jusqu'à 1,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime. Des frais de gestions réels de 1,30 %, comprenant la TVH, ont été facturés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (1,30 % pour la période close le 31 décembre 2018).

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 2 858 394 \$ (1 968 595 \$ au 31 décembre 2018) payables à La Première financière du savoir relativement aux frais d'administration et de souscription perçus par le Régime au nom de La Première financière du savoir et aux paiements d'aide aux études et de capital payés par La Première financière du savoir au nom du Régime.

Avant le mois d'avril 2019, le Régime Familial collectif, régime distinct établi par la Fondation, recevait des subventions gouvernementales au nom du Régime. Par conséquent, les autres montants à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2018 comprennent 1 318 210 \$ provenant de subventions gouvernementales qu'avait reçues le Régime Familial collectif. Le Régime reçoit les subventions gouvernementales directement depuis le mois de mai 2019; les autres montants à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2019 ne comprennent donc aucun montant provenant de subventions gouvernementales qu'avait reçues le Régime Familial collectif.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » des états du résultat global.

8. Échéance

Sous réserve de résiliation anticipée, le capital du Régime vient à échéance et est remboursable aux souscripteurs, ou à leurs personnes désignées, le 31 juillet de l'année au cours de laquelle l'étudiant devrait normalement entreprendre sa première année d'études postsecondaires.

9. Événement postérieur à la date de clôture

Depuis la fin de février 2020, les marchés financiers ont connu une période de grande volatilité en raison de l'émergence de la pandémie de COVID-19; les marchés des actions ont enregistré des baisses particulièrement brutales. Étant donné qu'une partie du portefeuille du Régime est investi dans les marchés des actions américain et canadien, celui-ci a enregistré une baisse et continue d'afficher une importante volatilité à mesure que la situation évolue.